

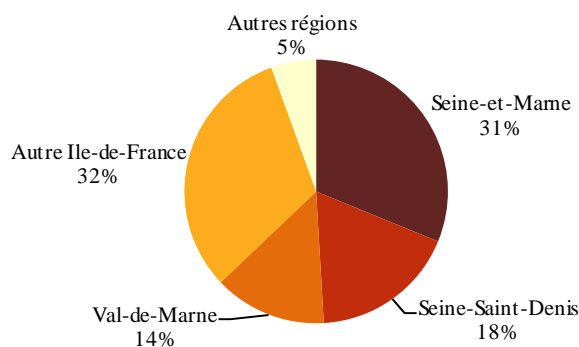
Plus de 20 000 candidats aux licences de l'UPEM

Lors de la procédure des vœux d'affectation, plus de 20 000 lycéens ont sélectionné une licence de l'UPEM – ce qui ne signifie pas qu'ils aient forcément l'intention ferme de s'y inscrire. Les deux tiers des candidats étaient scolarisés dans l'Académie de Créteil et plus particulièrement en Seine-et-Marne. Les licences en tension attirent les candidatures de toute l'Ile-de-France et les licences sur dossier se distinguent par un rayonnement plus large. La licence STAPS enregistre un très grand nombre de candidatures et la capacité d'accueil de l'UPEM ne peut garantir une place à chaque lycéen l'ayant placée en tête de son classement des vœux. C'est également le cas de la licence MASS et de la licence LCER anglais ; licences qui n'étaient pourtant pas repérées comme étant en tension.

Près de 22 000 lycéens ont sélectionné une licence à l'UPEM

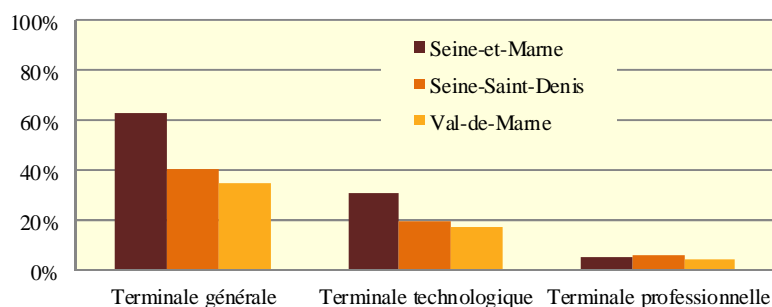
Lors de la procédure de choix d'orientation en mars 2016 (cf encadré *L'application post-bac*) près de 22 000 lycéens ont sélectionné une licence à l'UPEM. Parmi eux, un peu plus de 30 % suivaient leur scolarité en Seine-et-Marne et un tiers était inscrit dans un des deux autres départements de l'Académie de Créteil. Au total, un tiers des lycéens de l'Académie de Créteil a sélectionné une licence de l'UPEM et en particulier la moitié des lycéens de séries générales et un quart des lycéens de séries technologiques. Quant aux lycéens en série professionnelle envisagent peu de poursuivre en licence à l'UPEM (5 %). Rappelons que les lycéens ayant sélectionné une licence n'ont pas forcément l'intention ferme de poursuivre à l'université : il peut s'agir d'une sécurité au cas où ils ne reçoivent pas de proposition d'admission pour leurs vœux préférés, et notamment s'ils correspondent à une formation sélective.

Origine des lycéens ayant sélectionné une licence de l'UPEM



Source : APB, UPEM, 2016

Part des lycéens de l'Académie de Créteil ayant sélectionné une licence de l'UPEM



Sources: APB, UPEM, 2016
Rectorat de Créteil, 2015

L'UPEM confirme son ancrage territorial : quelle que soit la série du bac, les lycéens seine-et-marnais ont plus souvent sélectionné une licence à l'UPEM. Ainsi, deux tiers des lycéens de série générale envisagent une poursuite d'études à l'UPEM (contre moins de la moitié des lycéens de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne). Il en va de même, mais dans une moindre mesure, pour les lycéens de séries technologiques : un tiers des Seine-et-marnais ont choisi une licence de l'UPEM contre moins d'un cinquième des autres lycéens de l'académie.

L'application post bac (APB)

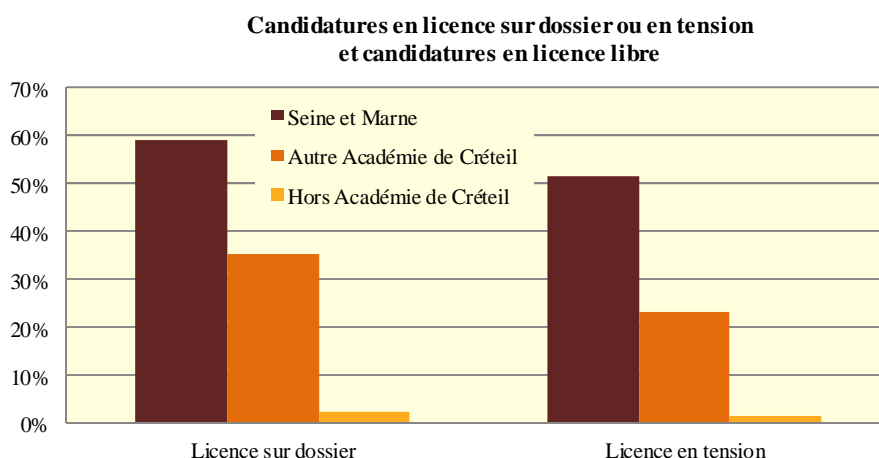
L'application Admission post-bac (APB) est un service du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, disponible sur internet. Elle permet d'une part aux lycéens de formuler et de classer leurs vœux d'orientation (en mars pour la rentrée de septembre) et d'autre part aux établissements d'exprimer des propositions d'admission (en juin). La plupart des formations de l'enseignement supérieur sont référencées dans APB : formations universitaires (licences, DUT, PACES...), BTS, CPGE, formations en arts, en architecture, formations du secteur social... Pour certaines licences – désignées par « licences sur dossier », le recrutement est régi par l'étude du dossier de candidature des lycéens, l'université spécifiant les critères d'évaluation. A l'UPEM, c'est le cas des licences du domaine des arts et de deux parcours en STAPS. Plusieurs licences sont dites « en tension » ou « à pastille orange », c'est-à-dire qu'au regard du nombre de candidatures l'année précédente, les capacités d'accueil ne sont pas suffisantes. La notion de licence en tension est définie au niveau régional, et non de l'établissement. Un lycéen sélectionnant une telle licence doit également sélectionner une licence dite « libre » ou « à pastille verte », c'est-à-dire une licence qui n'est ni sur dossier, ni en tension.

Cette application permet ainsi de gérer l'affectation des lycéens dans les principales formations de l'enseignement supérieur en prenant en compte :

- le rang de classement du lycéen si l'admission dans la formation se fait sur dossier,
- le rang de la formation dans la hiérarchie des vœux du lycéen,
- sa zone géographique, la priorité étant donnée aux lycéens du secteur.

Les Seine-et-Marnais sélectionnent plus de licences de l'UPEM

Les lycéens seine-et-marnais demandent en moyenne un plus grand nombre de licence de l'UPEM que les autres lycéens. En particulier, 60 % ont demandé une licence libre à l'UPEM quand ils postulent dans une licence sur dossier (Cf. encadré *L'application post-bac*) contre 35 % des autres lycéens de l'académie. De même, la moitié des Seine-et-Marnais demandant une licence en tension ont également sélectionné une licence libre de l'UPEM, contre un peu moins du quart des lycéens du reste de l'académie.



Note de lecture : 59% des lycéens seine-et-marnais ayant demandé une licence sur dossier ont également demandé une licence libre
Source : APB, UPEM, 2016

Les lycéens scolarisés dans une autre académie n'ont sélectionné qu'une licence. Pour les franciliens il s'agit d'une licence en tension au niveau de la région (87 %). Les non franciliens sont plus fréquemment intéressés par les licences sur dossier (30 % contre 6 % pour les autres candidats). Ils se distinguent également par leur profil : ils sont plus souvent inscrits en série générale (85 % contre 77 %).

Plus de 8 000 candidatures en STAPS

La licence de STAPS est particulièrement demandée : elle enregistre près de 8 000 candidatures de lycéens, soit 106 candidats pour une place. En effet au niveau de l'Ile-de-France, les licences de STAPS sont estimées en tension, c'est-à-dire que les capacités d'accueil sont insuffisantes au regard de la demande. Toutefois, le nombre de candidats est artificiellement gonflé dans la mesure où la licence de STAPS fait l'objet de vœux groupés : les lycéens demandant une licence STAPS doivent systématiquement classer plusieurs universités proposant cette licence. Ces établissements apparaissent comme des sous-vœux. Néanmoins, 4 % des lycéens ont placé la licence STAPS de l'UPEM en tête de leur classement et tous ne pourront être accueillis : ils sont quatre demandeurs pour une place.

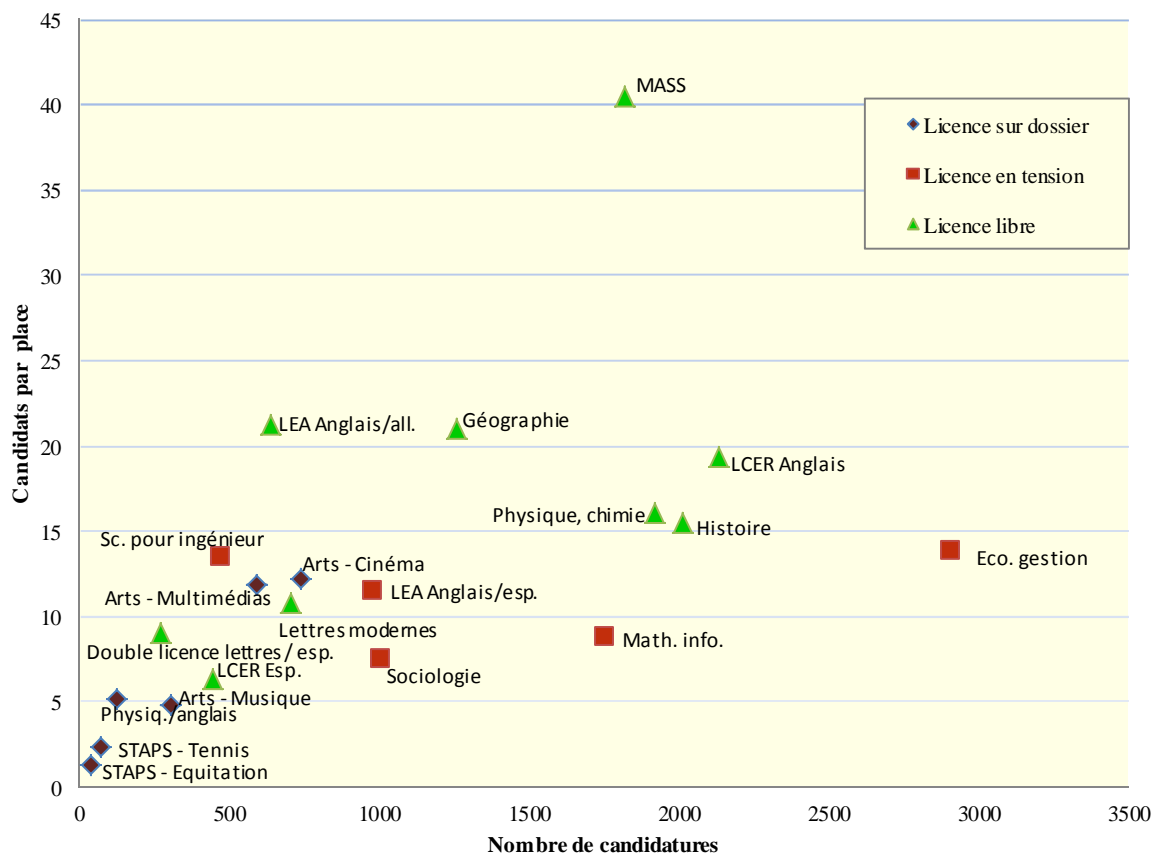
Deux autres licences sont dans le même cas, alors qu'elles n'étaient pas étiquetées « en tension » : la licence MASS et la licence LCER Anglais. Avec près de 2 000 candidatures, elles comptent respectivement 40 et 19 candidats par place, et les candidats les ayant placées en tête de leurs vœux d'orientation sont plus nombreux que les capacités d'accueil (1,2 candidat par place). Parmi les lycéens ayant sélectionné plusieurs licences de l'UPEM, les deux tiers

des candidats à la licence MASS ont également postulé aux licences en tension Economie, gestion (38 %) et Mathématiques et informatique (28 %). De même, 28 % des candidats à la licence LCER Anglais ont également demandé la licence en tension LEA anglais/espagnol.

Les autres licences ont toutes des capacités d'accueil suffisantes par rapport au nombre de lycéens les ayant mis en tête de leur classement. Toutefois, à ce stade de la procédure, un tiers d'entre elles n'auraient pas les moyens d'accueillir d'autres étudiants. Mais *in fine*, le ratio inscrits par place n'atteint son maximum que pour trois licences, licences effectivement en tension au niveau régional.

Les licences sur dossier sont celles qui recueillent le moins de candidatures. Les licences d'arts se démarquent des parcours de STAPS par un nombre de candidatures plus élevé et un nombre de candidats par place également supérieur. Néanmoins, le nombre d'inscrits est moins important que le nombre pouvant être accueilli. Ces formations souffrent peut-être de la concurrence de formation non universitaire du même domaine. Cette hypothèse est difficile à vérifier, puisque la part des lycéens les ayant classées en première place n'est pas connue.

Candidatures et capacités d'accueil



Nota : la licence STAPS n'est pas représentée
Source : APB, UPEM, 2016

Méthodologie

Cette étude s'intéresse aux lycéens ayant candidaté aux licences de l'UPEM en 2016. Les données sont issues de l'application post-bac (APB) restreintes aux informations accessible à l'établissement : d'une part les indicateurs fournis par l'application et d'autre part les informations individuelles, à partir d'extraction de la base. L'analyse de l'attractivité des formations est limitée dans la mesure où les informations sur la hiérarchie des vœux ne sont pas connues individuellement.

Pour l'analyse des inscriptions, les informations individuelles extraites ont été couplées avec les informations contenues dans Apogée, base de gestion administrative et pédagogique utilisée à l'UPEM.

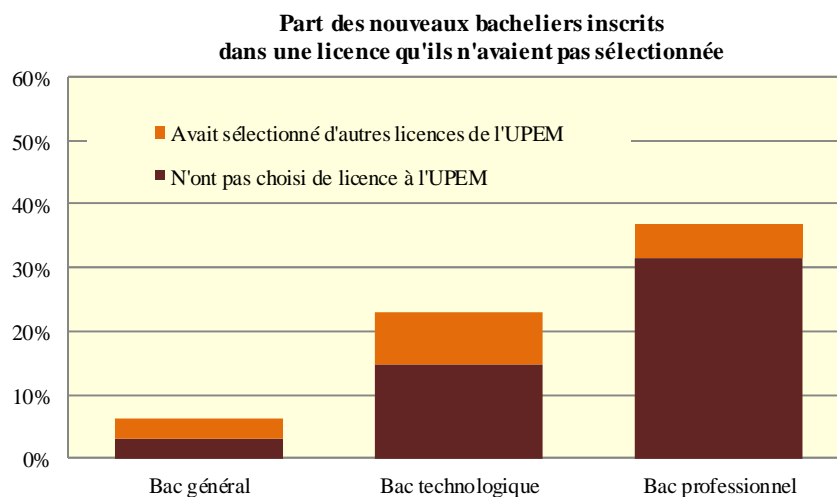
10 % suivent une licence qu'ils n'avaient pas initialement sélectionnée

A la rentrée 2015-2016, 1 274 nouveaux bacheliers se sont inscrits en licence à l'UPEM¹. Parmi eux, 6 % n'avaient pas formulé de vœux de licence à l'UPEM et 4 % avaient effectivement demandé une affectation en licence à l'UPEM mais sont inscrits dans une licence qu'ils n'avaient pas sélectionnée. Au total, 10 % des nouveaux bacheliers sont donc inscrits dans une licence qu'ils n'avaient pas choisie lors de la procédure APB. Les raisons sont complexes à saisir. On peut y voir une faille d'APB : des étudiants qui se retrouvent sans affectation, faute de capacités d'accueil suffisantes en licence, cherchent des solutions directement auprès de notre établissement. Autre interprétation : les lycéens ont changé de souhaits d'orientation entre mars et juin, c'est-à-dire entre la date de formulation des vœux et les propositions d'affectation, ou avant de finaliser leur inscription, en septembre.

Plus fréquemment des bacheliers non généraux

Plus d'un cinquième des bacheliers technologiques et près de 40 % des bacheliers professionnels sont inscrits dans une licence qu'ils n'avaient pas sélectionnée initialement. En particulier, plus de 30 % des bacheliers professionnels n'avaient pas choisi de licence de l'UPEM.

Parmi les inscrits, les bacheliers de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis sont moins souvent dans cette situation (8 %). Les étudiants du Val-de-Marne font donc exception (15 %). Ils sont aussi nombreux que les bacheliers qui n'ont pas obtenu leur bac dans l'académie (15 %).



Source : APB, UPEM, 2016

Les étudiants inscrits dans une licence qu'ils n'avaient pas sélectionnée sont principalement inscrits dans quatre formations : en Licence Mathématiques et informatique (33 %), en Licence Sciences humaines et sociales (22 %), en Licence Langues et cultures étrangères et régionales – anglais (17 %) et Licence de Physique, chimie (11 %). Un peu plus du quart sont inscrits dans une licence dite en tension. Cependant, une licence peut être en tension au niveau régional sans pour autant l'être au niveau de l'établissement.

Pour aller plus loin

FROUILLOU Leïla

Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : un processus de ségrégation ?
Espaces et sociétés, 2014/4 (n°159), 2014, p111-126

GAUSSON Laetitia

Les bacheliers seine-et-marnais et l'Université
Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE Résultats n°139, février 2015.

INAN Ceren

APB 2016 : propositions d'admission et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016-2017
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note Flash N°17, novembre 2016.

¹ Hors étudiants inscrits parallèlement en classe préparatoire